

- Avis à insérer impérativement :**
- **une première fois pour le dimanche 12 mai 2019**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays Rhénan

Par arrêté communautaire du 18 avril 2019, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays Rhénan **du mercredi 29 mai à 8h00 au mercredi 03 juillet 2019 à 18h00**, pour une durée de **36 jours** consécutifs.

Les caractéristiques principales du projet de PLUi sont :

- définition des zones urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles ainsi que du règlement applicable dans ces zones. Les demandes d'autorisation de construire seront instruites sur la base du PLUi une fois ce dernier approuvé.
- aménager durable du territoire, valoriser le cadre de vie et agir pour la qualité environnementale, la préservation des paysages naturels et urbains tout en protégeant les terres agricoles et naturelles. Il vise notamment la modération de la consommation foncière et organise le développement urbain pour l'habitat et l'activité économique.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la Commission d'Enquête, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Madame Valérie TROMMETTER et Messieurs Daniel BEAUGUITTE et Frédéric MAHE ont été désignés respectivement en qualité de présidente et de membres titulaires de la Commission d'Enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sera déposé du mercredi 29 mai à 8h00 au mercredi 03 juillet 18h00 :

- **en version papier et en version numérique** (poste informatique en libre-service)
au siège de la Communauté de Communes du Pays Rhénan à DRUSENHEIM
(siège de l'enquête publique),

- **en version papier uniquement** : aux mairies de **GAMBSHEIM, ROESCHWOOG et SOUFFLENHEIM.**

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- **au siège de la Communauté de Communes du Pays Rhéнан – 32 rue du Général de Gaulle – 67410 DRUSENHEIM** : Lundi au jeudi 9h-12h et 14h-17h. Vendredi 9h-12h,
- **à la mairie de Gamsheim - 18 route du Rhin B.P. 21 - 67760 GAMBSHEIM** : Lundi 8h-12h30 et 14h-17h. Mardi 14h-17h. Mercredi, jeudi et vendredi 10h-12h30 et 14h-17h,
- **à la mairie de Roeschwoog - 17 Rue Principale - 67480 ROESCHWOOG** : Lundi, mercredi, jeudi 8h-12h et 14h-18h. Mardi et vendredi 14h-18h. Samedi 10h-12h,
- **à la mairie de Soufflenheim - 15 Grand' Rue B.P. 30603 - 67620 SOUFFLENHEIM** : Lundi au jeudi 8h15-12h et 14h-18h. Vendredi 8h-12h.

Il sera également consultable sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1176>.

En outre, dans les mairies de Dalhunden, Forstfeld, Fort-Louis, Herrlisheim, Kauffenheim, Kilstett, Leutenheim, Neuhaeusel, Offendorf, Roppenheim, Rountzenheim-Auenheim, Sessenheim et Stattmatten un dossier allégé sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions du mercredi 29 mai à 8h00 au mercredi 03 juillet à 18h00, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, sur les registres d'enquête côtés, paraphés par la Commission d'Enquête et ouverts à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays Rhéнан à **DRUSENHEIM** (siège de l'enquête publique) et dans les mairies de **GAMBSHEIM, ROESCHWOOG et SOUFFLENHEIM.**

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions à la Commission d'Enquête avant la clôture de l'enquête par voie postale à l'adresse suivante :

**Madame la Présidente de la Commission d'Enquête
du PLUi du Pays Rhéнан
Communauté de Communes du Pays Rhéнан
32, rue du Général de Gaulle
67410 DRUSENHEIM**

En outre, le public pourra transmettre ses observations et propositions à la Commission d'Enquête, avant la clôture de l'enquête, par voie électronique via l'adresse courriel dédiée

enquete-publique-1176@registre-dematerialise.fr ou via le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1176>.

Les observations et propositions envoyées par courrier seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais. Les observations électroniques demeureront en ligne durant toute la durée de l'enquête publique.

La Commission d'Enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- **Mercredi 29 mai de 9 h à 12 h** à Drusenheim (siège CCPR*)
- **Mardi 04 juin de 18 h à 21 h** à Soufflenheim (mairie)
- **Samedi 08 juin de 9 h à 12 h** à Roeschwoog (mairie)
- **Samedi 15 juin de 9 h à 12 h** à Drusenheim (siège CCPR*)
- **Lundi 17 juin de 18 h à 21 h** à Gamsheim (mairie)
- **Vendredi 21 juin de 9 h à 12 h** à Soufflenheim (mairie)
- **Mercredi 26 juin de 14 h à 17 h** à Roeschwoog (mairie)
- **Lundi 01 juillet de 9h30 à 12h30** à Gamsheim (mairie)
- **Mercredi 03 juillet de 15 h à 18 h** à Drusenheim (siège CCPR*)

(*) CCPR : *Communauté de Communes du Pays Rhénan, 32 rue du Général de Gaulle – 67410 DRUSENHEIM*

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet Registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1176>, pendant une durée d'un an à compter de leur réception par la collectivité.

Le PLUi du Pays Rhénan a fait l'objet d'une évaluation environnementale, intégrée au rapport de présentation (tome 1). L'avis du Préfet du Bas-Rhin en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique.

Le PLUi du Pays Rhénan a été transmis par le Préfet du Bas-Rhin aux autorités allemandes.

L'autorité responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme est la Communauté de Communes du Pays Rhénan représentée par son Président Monsieur Louis BECKER et dont le siège administratif est situé au 32, rue du Général de Gaulle – 67410 DRUSENHEIM. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1176>.

Président, Louis BECKER